

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 15 juillet 2014, à 17h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS :                    Monsieur Pierre Poirier, maire  
   Monsieur Michel Bédard, conseiller  
   Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller  
   Monsieur Alain Lauzon, conseiller  
   Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant  
   Madame Lise Lalonde, conseillère

EST ABSENT :                        Monsieur Jean Simon Levert, conseiller

EST AUSSI PRÉSENT :            Monsieur Jacques Brisebois, directeur général

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 17h00.

**RÉSOLUTION 7797-07-2014**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Octroi de contrat à la firme d'ingénierie BPR pour la réalisation d'une étude concernant le barrage du lac Colibri
4. Avis de motion – règlement décrétant l'exploitation d'un barrage au lac Colibri
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 7798-07-2014**  
**OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME D'INGÉNIERIE BPR POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE CONCERNANT LE BARRAGE DU LAC COLIBRI**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'ingénierie BPR a déposé une offre de service pour des services d'ingénierie et compléter un avis technique sur le barrage du lac Colibri incluant les récurrences de crues (étiage à 1 : 100 ans) et les niveaux d'eau associés au coût de 7 500 \$ taxes en sus.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

**D'OCTROYER** à la firme d'ingénierie BPR un contrat pour des services d'ingénierie et un avis technique sur le barrage du lac Colibri incluant les récurrences de crues (étiage à 1 : 100 ans) et les niveaux d'eau au montant de 7 500 \$ \$ plus les taxes applicables, soit un grand total de 8 623.13, le tout tel que plus amplement décrit à son offre de service du 10 juillet 2014 ;

**D'AFFECTER** un montant de 7 778.30 \$ des revenus excédentaires de taxation (01.21100.001) au poste budgétaire suivant : 02.13000 453 – services scientifiques - génies.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

#### **AVIS DE MOTION 7799-07-2014**

#### **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXPLOITATION D'UN BARRAGE AU LAC COLIBRI**

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller Alain Lauzon un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquence, pour adoption, un règlement décrétant l'exploitation d'un barrage au lac Colibri et l'imposition d'une tarification.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

#### **RÉSOLUTION 7800-07-2014**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet de lever la présente séance spéciale à 17h20.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
(S) PIERRE POIRIER

Pierre Poirier  
Maire

\_\_\_\_\_  
(S) JACQUES BRISEBOIS

Jacques Brisebois  
Directeur général